

Arrêté N° MA-ART-2024-062

OBJET : Prolongation arrêté de stationnement, 1 rue de la Gare, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (CHESNEL BATIMENT)

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

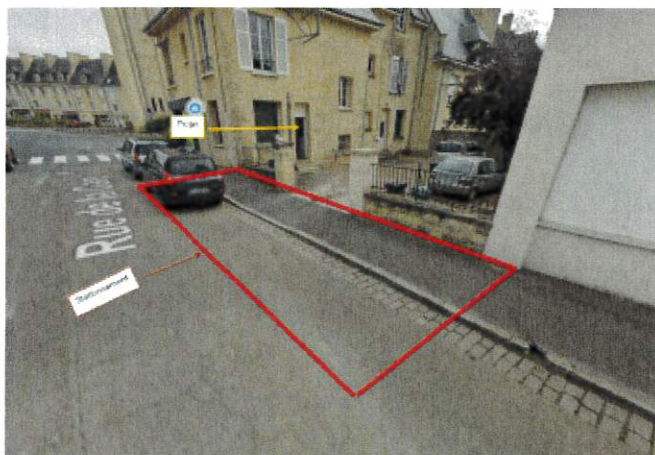
VU l'arrêté n° MA-ART-2024-011 en date du 18 janvier 2024

CONSIDERANT la demande de prolongation d'arrêté présentée par l'entreprise **CHESNEL BATIMENT** visant à faire réserver des places de stationnement devant le 1 rue de la Gare à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux dans le cadre du permis de construire n° PC.014.027.23.R0002, du 23 mars 2024 jusqu'au 30 avril 2024 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, deux places de stationnement sont réservées devant le 1 rue de la Gare à compter du 23 mars 2024.
- ARTICLE 2 -** La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- ARTICLE 3 -** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise CHESNEL BATIMENT,
 - Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Responsable de l'Agence Routière,
 - Le responsable des Services Techniques,
 - Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom :
 - Service technique
 - Service valorisation, collecte et recyclables
 - La Directrice Générale des Services,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Les Monts d'Aunay,
Le 28 mars 2024

Le Maire,

Mme Christine SALMON

P/le Mme TASSERIT Nathalie

